

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 mars 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 17 mars 2022, s'est réuni le **24 mars 2022**, à 18 heures, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT-Jean-philippe PERIES (arrivée 19h20)
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Pascal HERISSON
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSEGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLougoumen	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à François MOUSSET jusqu'à son arrivée à 19h20
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à David ROBO à partir de 19h10
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Guy DERBOIS

Affichée le 29/03/2022

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20220324-220324_DEL30-DE

SURZUR : Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Vincent ROSSI
VANNES : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT
VANNES : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Christine PENHOUE
VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Ont été excusés :

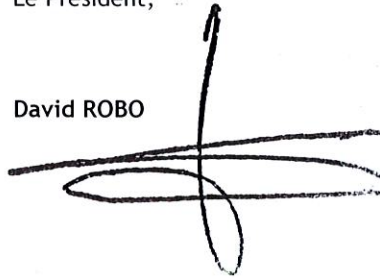
BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT

Ont été représentés :

TREDION : Jean-Pierre RIVOAL a été représenté par Jean-Michel CHOQUET

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the printed name 'David ROBO'.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2022

MOBILITE

CREATION D'UN SERVICE DE LOCATION DE VELOS EN MOYENNE ET LONGUE DUREE

Monsieur Denis BERTHOLOM présente le rapport suivant :

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a adopté en 2020 un plan de mobilité, programme qui décline l'ambition de la collectivité en plusieurs actions, pour encourager les usagers à adopter les modes alternatifs à la voiture individuelle pour leurs déplacements utilitaires et de loisirs. La mise en place d'un service de location en moyenne et longue durée constitue une des actions prévues.

Le vélo permet de se déplacer efficacement pour des trajets de moins de 5 km, voire 10 km grâce à l'assistance électrique. Actuellement, l'usage du vélo à assistance électrique est soutenu par la collectivité, via un dispositif de subvention, qui connaît une hausse des demandes depuis son lancement en 2016. Toutefois, cette aide à l'achat, bien que conditionnée par un critère de ressources, ne permet pas à tous de tester et d'utiliser ce type de vélo, plus onéreux.

La location privée reste peu attractive financièrement pour une durée supérieure à un mois et l'offre est localisée plutôt sur la frange littorale du territoire. Un service public de location de vélo à assistance électrique, permettrait de faciliter son accès à tous les habitants. Afin de ne pas concurrencer l'offre privée, le service serait proposé pour une durée de location minimale de 3 mois.

L'offre actuelle de prêt aux étudiants serait intégrée à ce nouveau service en proposant dans la future flotte des vélos classiques, gratuits pour les usagers justifiant ce statut.

Les usages du vélo se diversifient de plus en plus et il est parfois nécessaire de tester avant l'achat des vélos cargos et pliants à assistance électrique. Dans cet objectif, quelques vélos spéciaux complèteraient la flotte, constituée au total de 315 pièces.

La centrale d'achat UGAP serait en mesure de fournir des vélos ARCADE, assemblés à la Roche sur Yon et équipés pour une pratique urbaine et confortable.

Les tarifs, proposés en annexe, cibleraient tous les usagers, et une réduction serait appliquée pour les personnes sans emploi et les étudiants, afin d'inciter ce public à accéder au service et à une mobilité à un coût attractif. Une caution, dont les modalités sont également exposées en annexe, serait par ailleurs appliquée pour les différentes catégories de vélo proposées.

Le coût global d'investissement s'élève à 540 000€ HT. Les coûts de fonctionnement sont quant à eux estimés à environ 55 000€ par an, une fois les recettes déduites.

Vu l'avis du Bureau du 4 Mars 2022 et de la commission Mobilité, Patrimoine et Grands Projets du 15 Mars 2022, il vous est proposé :

- d'acquérir la flotte de 315 vélos pour proposer un service de location moyenne et longue durée ;
- d'approuver les tarifs proposés tant pour la location que pour le dépôt de garantie ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes les éventuelles aides financières qui pourraient soutenir ce projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ANNEXE

CREATION D'UN SERVICE DE LOCATION DE VELOS EN MOYENNE ET LONGUE DUREE

Détails de l'offre de location :

Type et nombre de vélos proposés :

- 250 vélos à assistance électrique ;
- 10 vélos-cargos à assistance électrique ;
- 5 pliants à assistance électrique ;
- 50 vélos classiques.

Soit un total de 315 unités

Organisation et services proposés :

Les vélos pourraient être stockés dans un local appartenant à la collectivité, situé au sud de LOCQUeltas, moyennant de légers aménagements.

Dans un souci d'équité sur l'ensemble du territoire, le service serait proposé avec une possibilité de livraison à proximité du domicile de l'utilisateur.

Ce service de location fonctionnerait en régie, avec une équipe de deux personnes, chargées d'accueillir les usagers, établir les contrats de location, organiser les livraisons, effectuer la maintenance préventive, planifier la maintenance curative avec un prestataire extérieur si besoin, gérer le planning et les encaissements. Un logiciel spécifique pourrait être nécessaire à la gestion efficace de cette activité.

Tarifs et conditions de location :

Un tarif réduit ciblerait les usagers sans emploi et les étudiants, afin d'inciter ce public à accéder au service et à une mobilité à un coût attractif.

GRILLE TARIFAIRE			
ABONNEMENT TARIF PLEIN	VAE ET PLIANT ELEC	CARGO ELEC	ELIGIBLE PRIME TRANSPORT - 50% pour les salariés
3 mois	111 €	250 €	
1 an	370 €	740 €	
ABONNEMENT TARIF REDUIT (étudiants, demandeurs d'emploi)	VELO CLASSIQUE	VAE ET PLIANT ELEC	CARGO ELEC
3 mois	GRATUIT	56 €	125 €
1 an	GRATUIT	185 €	370 €

A noter que l'abonnement annuel vélo serait aligné sur l'abonnement annuel de transports collectifs et donnerait droit à la participation employeur.

Afin de garantir une longévité et un bon fonctionnement de la flotte de vélo, il est proposé de prévoir ces dispositions aux contrats de location :

- En cas de non restitution du vélo, un dépôt de garantie, non encaissé, sera prélevé par la trésorerie, à hauteur de :
 - VAE : 900€, 500€ pour les bénéficiaires de tarif réduit ;
 - Cargo : 2000€
 - Classique : 200€
- Des références de compagnie d'assurance seront proposées à l'utilisateur, la démarche et les coûts de celle-ci restant à sa charge et son bon vouloir.
- Le locataire certifie un remisage abrité et sécurisé à son domicile ou à proximité.

Aménagement cyclable entre Trébont et Farfadet

GOLFE MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION
30 RUE ALFRED KASLER
56000 VANNES

PLAN DE L'AMENAGEMENT
SECTEUR 1 - FARFADET / COËDIGO



ZA de Kerhoas II
2, rue André Ampère
56 260 Larmor-Plage
Tél 02 97 87 42 32
Fax 02 97 87 42 52

Système de référence planimétrique : Système de référence altimétrique : IGN 69

N° Affaire	Phase	Date	Echelle	N° plan
	AVP	15/06/2021	30/09/2021	1/500

Modification	Demandée			Etablie		Vérifiée
Libellé	N°	Par	Le	Par	Le	Par
1ère version	1	GMVA	11/05/2021	ECR/HP	15/06/2021	ECR
2ème version	2	GMVA	14/01/2022	ECR/AAN	16/02/2022	ECR/SLM
-	-	-	-	-	-	-

- Piste cyclable - Stabilisé type NATURSOL (de chez COLAS)
- Structure renforcée en enrobé beige (accès champs)
- Platelage / Passerelle bois classe IV
- Engazonnement
- Structure drainante en GNT 20/80 + geotextile
- Traitement sur point bas
- Bordure béton type T2 - vue 10cm
- Bordure béton type T2 - vue 2cm
- Bordure béton type P1 retournée - vue 0cm
- Pose de clôture mouton ht. 1m80
- Dépose de clôture existante et évacuation
- Reprise de talus
- Type d'ouvrage
- Côte tampon
- Côte fil d'eau
- Profondeur du fil d'eau
- Drain routier Ø200
- Busage fossé - BA135 Ø300
- Fossé existant
- Reprofilage fossé existant
- Création de fossé
- Regard EP béton Ø1000 avec tampon plein C250
- Tête d'aqueduc pour canalisation béton Ø 300mm
- Abattage d'arbres existants
- Accès champs / piétons existants
- Panneau B7B
Interdiction d'accès aux véhicules à moteur
- Panneau AB3a
Cédez le passage
- Panneau C115 - Voie verte
- Poteau bois classe IV



Aménagement cyclable entre Trébont et Farfadet

GOLFE MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION
30 RUE ALFRED KASLER
56000 VANNES

PLAN DE L'AMENAGEMENT
SECTEUR 2 - COËDIGO / TREBONT

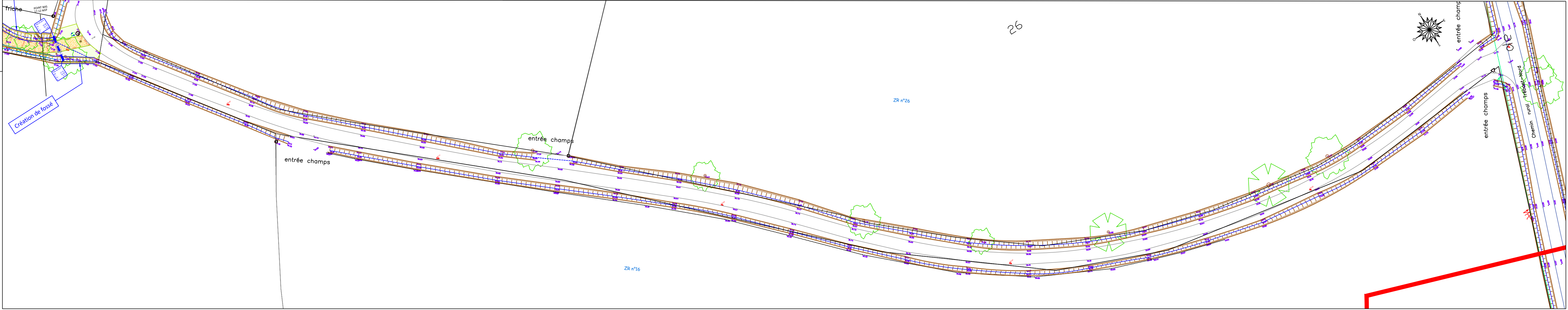
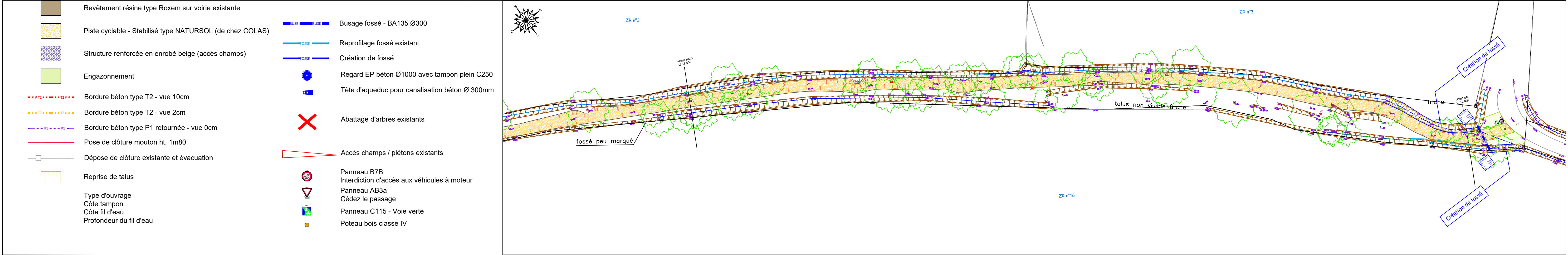
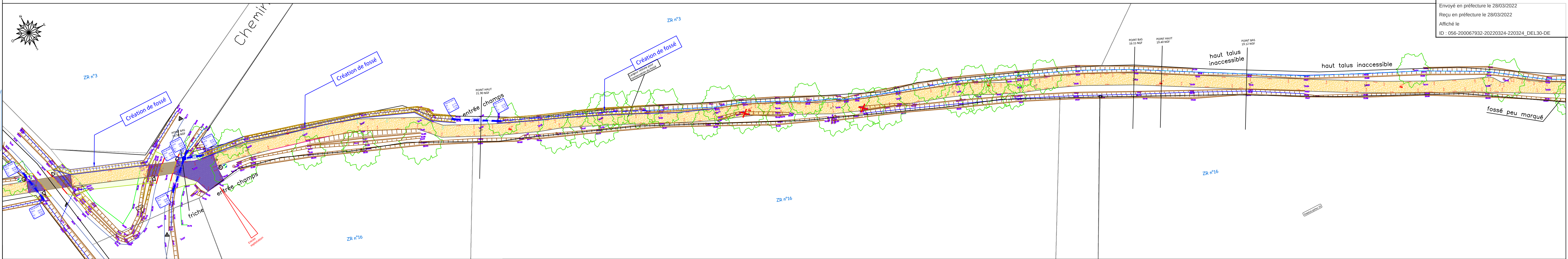


ZA de Kerhoas II
2, rue André Ampère
56 260 Larmor-Plage
Tél 02 97 87 42 32
Fax 02 97 87 42 52

Système de référence planimétrique Système de référence altimétrique IGN 69

N° Affaire	Phase	Date	Echelle	N° plan
	AVP	15/06/2021	30/09/2021	1/500

Modification		Demandée		Etablie		Vérifiée
Libellé	N°	Par	Le	Par	Le	Par
1ère version	1	GMVA	11/05/2021	ECR/HP	15/06/2021	ECR
2ème version	2	GMVA	14/01/2022	ECR/AAN	16/02/2022	ECR/SLM
-	-	-	-	-	-	-



DEPARTEMENT DU MORBIHAN - COMMUNE DE SURZUR

Aménagement cyclable entre Trébont et Farfadet

GOLFE MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION
30 RUE ALFRED KASLER
56000 VANNES

PLAN DE L'AMENAGEMENT
SECTEUR 3 - CHEMIN SUD VERS TRELY

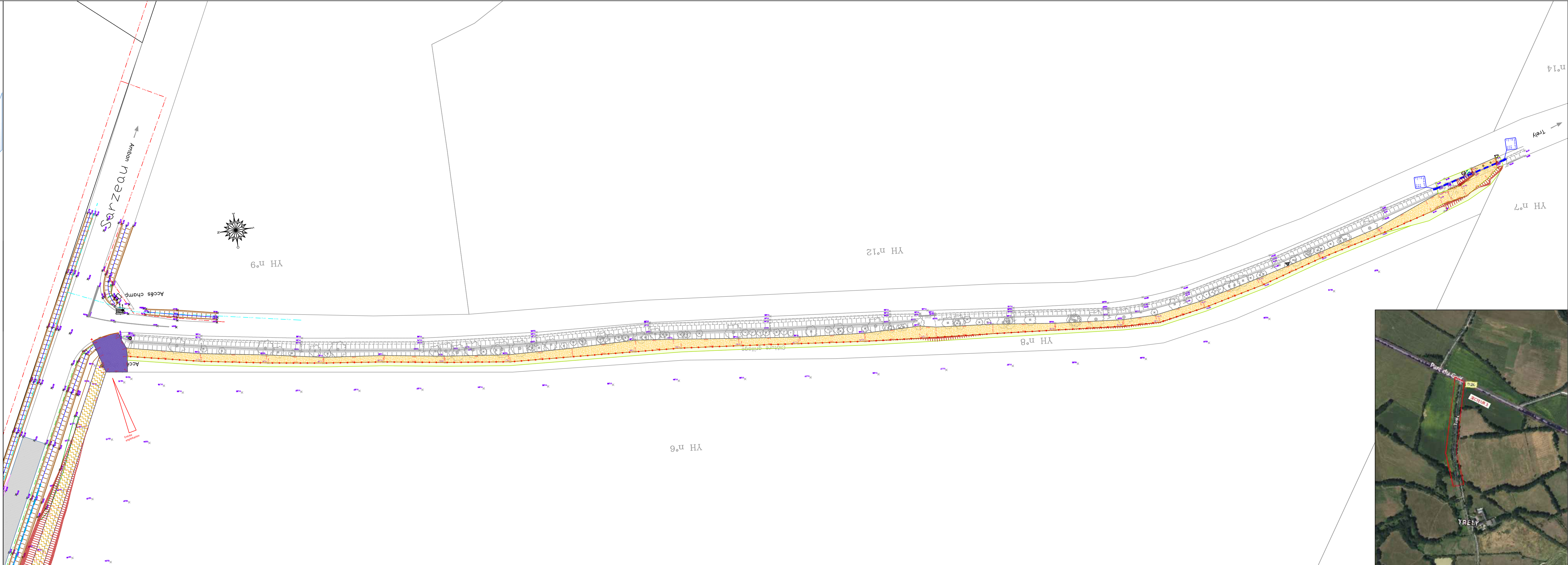


ZA de Kerhoas II
2, rue André Ampère
56 260 Larmor-Plage
Tél 02 97 87 42 32
Fax 02 97 87 42 52

Système de référence planimétrique LAMBERT 9 - CC48 Système de référence altimétrique IGN 69

N° Affaire	Phase	Date	Echelle	N° plan
5610405	AVP	15/06/2021	15/06/2021	1/500

Modification		Demandée		Etablie		Vérifiée
Libellé	N°	Par	Le	Par	Le	Par
1ère version	1	GMVA	11/05/2021	ECR/HP	15/06/2021	ECR
2ème version	2	GMVA	14/01/2022	ECR/AAN	16/02/2022	ECR/SLM
-	-	-	-	-	-	-



- Piste cyclable - Stabilisé type NATURSOL (de chez COLAS)
- Piste cyclable - Enrobé BBSG 0/6
- Structure renforcée en enrobé beige (accès champs)
- Engazonnement
- Talus de raccordement au TN en 3/1
- Dépose de clôture existante et repose
- Bordure béton type T2 - vue 2cm
- Bordure béton type P1 retournée - vue 0cm
- Busage fossé - BA135 Ø300
- Reprofilage fossé existant
- Regard EP béton Ø1000 avec tampon plein C250
- Tête d'aqueduc pour canalisation béton Ø 300mm
- Accès champs / piétons existants
- Panneau B7B Interdiction d'accès aux véhicules à moteur
- Panneau AB3a Cédez le passage
- Panneau C115 - Voie verte
- Poteau bois classe IV